



### Editorial

Pr Maxime da CRUZ

#### ENSEMBLE LUTTONS CONTRE LE COVID-19 À L'UAC

Chers membres de la communauté universitaire d'Abomey-Calavi, il me paraît important, dans ce numéro du mensuel d'information de l'Université d'Abomey-Calavi, de nous rappeler l'ensemble des mesures que j'ai prises dans le cadre de la prévention et de la lutte contre le coronavirus qui continue d'arracher des milliers de vie humaine chaque jour depuis environ trois mois.

La toute première disposition prise a été rendue publique à travers un communiqué en date du 09 mars 2020. Il disait expressément ceci : « Dans le contexte actuel de propagation du coronavirus (COVID-19) et dans le souci de protéger la communauté universitaire ainsi que le peuple béninois tout entier contre d'éventuels risques de contamination, les enseignants, les chercheurs, les membres du personnel administratifs de l'Université d'Abomey-Calavi qui ont des projets de voyage à destination de l'un des pays se trouvant sur la carte du COVID-19, telle que quotidiennement actualisée par les instances mondiales habilitées, sont invités à surseoir ou à reporter ces voyages jusqu'à nouvel ordre ».

Le 18 mars 2020, j'ai pris une note de service pour interdire toutes les manifestations de plus de 50 personnes sur les campus relevant de l'Universitaire d'Abomey-Calavi jusqu'à nouvel ordre. Allusion faite ici à l'organisation des colloques scientifiques, des ateliers scientifiques, des séminaires, des soutenances de thèses, des diverses cérémonies de lancement d'activités, etc. Généralement, à l'occasion de ces manifestations, l'Université d'Abomey-Calavi accueille des partenaires aussi bien nationaux qu'étrangers. Cette note de service tire sa source du compte rendu du Conseil extraordinaire des ministres du 14 mars 2020 qui prescrit déjà l'observation d'un certain nombre de mesures pour éviter la propagation du COVID-19.

Toujours dans le cadre de la prise des mesures préventives contre la propagation du coronavirus, j'ai demandé, par courrier en date du 19 mars 2020, à tous les Chefs d'établissement et Directeurs des écoles doctorales de me faire le point, au plus tard le mercredi 25 mars 2020, de tout le personnel (enseignant et administratif) en voyage sous leurs ordres et de veiller à ce que les concernés respectent scrupuleusement les consignes de l'auto isolement systématique à leur retour.

Soucieux de la bonne santé de la communauté universitaire, j'ai également pris une autre note de service en date du 19 mars 2020 à l'attention de l'ensemble des acteurs de la vente d'aliments pour marteler les mesures préventives recommandées par les autorités sanitaires de notre pays contre la propagation de la pandémie du COVID-19. Ainsi, j'ai exigé de tous les acteurs de la vente d'aliments sur les différents campus de l'Université d'Abomey-Calavi, le port obligatoire de masque de protection, le lavage régulier des mains avec des détergents ou des désinfectants appropriés et le respect strict des bonnes pratiques d'hygiène et des bonnes pratiques de fabrication habituelles.

Ces quelques diligences visent à préserver notre communauté contre d'éventuelle contamination. D'ores et déjà, des dispositions sont prises pour l'installation sur les différents campus des dispositifs de lavage des mains. C'est heureux de constater qu'aucun membre de notre communauté n'a été jusqu'à présent contaminé.

Une fois encore, je vous invite à observer rigoureusement les gestes barrières afin d'éviter le COVID-19.

**C'est ensemble que nous gagnerons la bataille contre le COVID-19.**



#### L'Université d'Abomey-Calavi a tenu un Conseil des chefs d'établissements



Page 2

#### Célébration de la Journée Internationale des droits de la Femme à l'UAC



Page 8

#### Un colloque international sur les Mémoires de l'esclavage dans la littérature, les arts et les musées



Page 10

## L'Université d'Abomey-Calavi a tenu un Conseil des chefs d'établissements

L'amphithéâtre Etisalat a connu le mercredi 1<sup>er</sup> avril 2020, au titre du 1<sup>er</sup> semestre de l'année académique 2019-2020, un Conseil des chefs d'établissements. Le Conseil réuni l'ensemble des chefs d'entités, des directeurs des écoles doctorales et l'équipe rectorale avec à sa tête le Professeur Maxime da CRUZ. Trois points sont prévus à l'ordre du jour (ODJ). Il s'agit du point des activités académiques au terme du 1<sup>er</sup> semestre de l'année académique 2019-2020, des mesures sécuritaires sanitaires contre le Covid-19 et la présentation du draft du plan de formation du personnel conventionné de l'UAC.

Brice HOUMBIE ✍



L'équipe rectorale de l'UAC

Après les mots de bienvenue du Recteur Maxime da CRUZ à l'endroit des chefs d'entités et directeurs des écoles doctorales de l'UAC, il a fait observer une minute de silence en mémoire de l'étudiant Théophile Dieudonné DJAKPO qui a succombé à l'occasion des échauffourées survenues le mardi 24 mars 2020 à l'UAC. La parole a été ensuite donnée aux chefs d'entités pour se prononcer sur les deux premiers points de l'ODJ. Tour à tour, ils ont pris la parole pour présenter la situation au niveau de leurs entités respectives.

Globalement, on peut retenir que les activités académiques pour le compte du premier semestre se sont bien déroulés dans les entités de l'UAC à part quelques retards qu'on peut noter et qui peuvent être surmontés dès le retour des congés. Les sorties pédagogiques et les stages académiques qui font partie intégrante des activités académiques ont été suspendues en raison de la pandémie du Covid-19. Que ce soit en licence comme en master, les classes dans lesquelles les effectifs n'excèdent pas 50 apprenants ont poursuivi normalement les cours jusqu'à l'entrée en vigueur de la mesure de mise en congé anticipé décrété par le gouvernement. Quant aux groupes pédagogiques à effectifs pléthoriques, les cours ont été suspendus avant la mise en congé anticipé. Des soutenances de licence, de master et de thèse programmées avant l'apparition de la pandémie du Covid-19 ont été exécutées.

Pour ce qui concerne les mesures sécuritaires, toutes les entités ont pris des dispositions appropriées. Il s'agit de l'acquisition des gels hydro-alcooliques, des masques et du dispositif de lavage de mains installé dans certaines entités. Des doléances ont été formulées à l'endroit de l'équipe rectorale pour le renforcement des dites mesures car le grand défi sera de bien gérer et faire respecter ces différentes mesures au retour des apprenants.

La présentation du draft du plan de formation des agents

conventionnés de l'UAC a été faite par une équipe de consultants à tous les participants à ce Conseil. Ils ont, à leur tour, fait des observations objectives, posé des questions d'éclaircissement dont les réponses pourront contribuer à l'amélioration de la qualité du document final.

Le Recteur a, dans son mot de clôture et après avoir reconnu tous les efforts fournis par les chefs d'entités dans leur mission, invité à plus de vigilance dans les différents établissements de l'UAC afin de lutter contre la pandémie. Il les a exhortés à plus de créativité et d'innovation pour assurer la continuité des activités académiques. A cet effet, il a préconisé le recours aux MOOC pour pallier la massification et la distanciation sociale exigée, des cours par visioconférence, la mise à disposition des étudiants des supports de cours, etc.

Le Professeur Maxime da CRUZ a rappelé toutes les diligences qui ont été faites et qui ont conduit à un pourcentage de validation des inscriptions d'environ 67 pour cent. Il a martelé que les apprenants qui n'ont pas pu satisfaire à cette exigence académique ont, de ce fait, perdu leur année académique.



Vue partielle des chefs d'établissements

*République du Bénin*  
*Ministère de l'Enseignement Supérieur*  
*et de la Recherche Scientifique*



Abomey-Calavi, le 14 avril 2020

**UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI**

**CABINET DU RECTEUR**

N° 1495-20/UAC/SG/VR-CIPI/SRUONB/SA

**APPEL A CANDIDATURES POUR SELECTION DE 10 COACHS POUR LE  
 COMPTE DU PROJET FORMATION SUD  
 ENTREPRENEURIAT/INTRAPRENEURIAT**

Dans le cadre de la mise en œuvre de la formation du Projet de Formation Sud Entrepreneuriat-intrapreneuriat, le Recteur de l'Université d'Abomey-Calavi lance un appel à candidature pour sélectionner 10 coachs qui vont accompagner les bénéficiaires de ladite formation en vue de l'élaboration des plans d'affaires de leurs projets dans les domaines d'activités ci-après :

- Agrobusiness ;
- Économie numérique ;
- Tourisme ;
- Eco-tourisme ;
- Energies renouvelables ;
- Artisanat ;
- Service à forte valeur ajoutée.

**CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Les conditions de participation sont :

- Être titulaire d'une maîtrise ou d'un master en gestion d'entreprise, économie, management ou dans un domaine similaire ;
- Avoir au moins 5 années d'expérience professionnelle dans l'accompagnement entrepreneuriat des porteurs de projets ;
- Avoir réalisé au moins 3 missions d'élaboration de plans d'affaires au profit des porteurs de projets d'entreprises dans un ou plusieurs domaines d'activités cités ci-dessus ;
- Remplir en ligne la fiche d'inscription téléchargeable sur le site [www.pfs-ei.uac.bj](http://www.pfs-ei.uac.bj);
- Scanner et joindre au dossier en ligne, son CV, une copie légalisée du diplôme demandé, de son acte de naissance et des preuves de ses expériences professionnelles ;
- Payer les frais d'étude de dossier qui s'élèvent à 25 000 FCFA sur le compte « BOA n° : 009956170017 Coopération UAC ARES EI 2018 » et joindre le scan du récépissé.

**Date de limite de dépôt de dossier le 20 avril 2020**



Le Recteur,

**Professeur Maxime da CRUZ**

# Accord-cadre de coopération interuniversitaire entre l'Université Jean Lorougnon GUEDE de la République de Côte d'Ivoire et l'Université d'Abomey-Calavi

L'Université d'Abomey-Calavi représentée par le Professeur Maxime da CRUZ, Recteur, a signé un accord-cadre de coopération interuniversitaire avec l'Université Jean Lorougnon GUEDE de la République de Côte d'Ivoire représentée par sa Présidente, le Professeur Abiba Sanogo TIDOU Epouse KONE, le mardi 1<sup>er</sup> octobre 2019.

## Extrait de l'Accord-cadre de coopération interuniversitaire

### Préambule

L'Université Jean Lorougnon Guédé (UJLoG) est un établissement d'enseignement supérieur et de recherche scientifique créé par décret n° 2012-986 du 10 octobre 2012. L'UJLoG est chargée de : (i) la formation initiale et la formation continue dans les domaines scientifique, culturel et professionnel ; (ii) la recherche scientifique et technologique ainsi que la valorisation des résultats ; (iii) l'appui aux activités de développement ; (iv) la diffusion des connaissances et de la culture ; (v) l'information scientifique et technologique ; (vi) le développement de la coopération internationale en matière d'enseignement et de recherche.

L'Université d'Abomey-Calavi (UAC) est un établissement public à caractère scientifique, culturel et technique d'enseignement supérieur et de recherche créé par décret N° 2016-638 du 13 octobre 2016 portant création, attribution, organisation et fonctionnement de 4 Universités nationales en République du Bénin. L'UAC est chargé de : (i) la formation des cadres dans tous les domaines ; (ii) la recherche scientifique et la vulgarisation des travaux ; (iii) l'élévation du niveau technique, scientifique et culturel des citoyens en général ; (iv) la contribution au développement économique, social et culturel du pays ; (v) la collation des titres et diplômes ; (vi) la valorisation des compétences dans tous les secteurs d'activités du pays.

Les parties ont convenu de signer le présent accord cadre de coopération destiné à régir leurs rapports.

### ARTICLE 1 : OBJET

Le présent accord pose les principes généraux qui régissent la coopération entre les deux parties. Des avenants préciseront, opération par opération, les modalités de cette coopération.

### ARTICLE 2 : DOMAINE DE LA COOPERATION

L'UJLoG et l'UAC sont convenues d'étendre et d'approfondir leurs relations scientifiques, de renforcement de capacités et d'approfondir leur coopération en vue de contribuer au développement de la recherche et de l'enseignement supérieur. La coopération porte sur :

- l'accueil et la formation des étudiants sous forme d'une charge d'enseignement ou/et d'encadrement de mémoires ;
- le renforcement de capacités et le perfectionnement de leurs personnels respectifs ;
- la conception et la réalisation de modules de formation pouvant couvrir divers domaines d'intérêts communs aux deux Universités ;

- le montage de projets ou programmes communs aux deux institutions notamment dans les domaines de la formation, de la recherche et de la recherche-développement ;
- la recherche conjointe de financement ;
- la réalisation de programmes de recherche conjoints ;
- les échanges de savoir-faire, de techniques ainsi que de documents et informations en matière d'enseignement, de conservation de collections et de recherche ;
- la valorisation des résultats acquis en commun ;
- la diffusion de l'information scientifique et technique.

### ARTICLE 3 : COOPERATION EN MATIERE DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Cette coopération repose sur la réalisation en commun de programmes de recherche dans les domaines suivants :

- sciences environnementales ;
- sciences sociales et Humaines ;
- sciences juridiques ;
- sciences économiques et de Gestion ;
- sciences exactes appliquées ;
- sciences de la Santé ;
- sciences de la Vie et de la Terre.

En outre, la coopération peut s'étendre à tout autre domaine intéressant les deux parties signataires.

Les programmes sont menés au sein des deux parties ci-dessus dénommées; ils sont élaborés conjointement et mis en œuvre dans le cadre de contrats de programmes. Chacun de ces contrats fixe les objectifs à atteindre, la durée du programme, les moyens à mettre en œuvre, leur répartition entre les parties, les modalités de leur gestion ainsi que les conditions de diffusion des résultats.

Les deux parties désignent chacune un responsable de suivi des programmes conjoints. Ils établissent un rapport annuel d'avancement des études, et à l'achèvement du programme, un rapport de synthèse.

Ces contrats de programmes sont rédigés sous forme d'avenants au présent accord-cadre et signés par les Présidents de l'UJLoG et de l'UAC.

### ARTICLE 4 : COOPERATION EN MATIERE DE FORMATION

L'UJLoG et l'UAC accueillent, dans toute la mesure de leurs

possibilités, les étudiants et le personnel de chaque partie ayant besoin d'un renforcement de capacités.

Les besoins d'appui en matière de formation sont définis dans les contrats programme et/ou dans des conventions particulières signées par les deux parties.

#### **ARTICLE 5 : COOPERATION EN MATIERE D'INFORMATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE**

Comme indiqué à l'article 3, les travaux réalisés dans le cadre de la présente convention font l'objet de comptes rendus annuels et d'un rapport de fin de programme ou projet.

Les modalités de publication des résultats et de valorisation sont prévues dans les contrats programme. Mention est faite dans toutes les publications, des chercheurs et techniciens ayant participé aux travaux. Sauf exception, qui devra être prévue expressément dans les contrats programme, les deux parties pourront utiliser librement, à des fins strictement scientifiques, les résultats des recherches entrant dans le cadre de la présente collaboration.

L'utilisation des résultats à des fins économiques, l'exploitation des inventions et des prises de brevet font l'objet, cas par cas, d'accords spécifiques.

L'UJLoG et l'UAC participent, dans toute la mesure de leurs possibilités :

- à l'organisation et à l'animation de séminaires, ateliers et journées portes ouvertes ;
- à la mise en place et à la coordination de bases de données bibliographiques.

#### **ARTICLE 6 : SOUTIEN ADMINISTRATIF**

Si les deux parties en font la demande, et dans toute la mesure de leurs possibilités, elles peuvent apporter un soutien administratif aux deux parties. Les conditions de celui-ci sont définies par voie d'avenant.

#### **ARTICLE 7 : REGIME GENERAL DES PERSONNELS**

Le personnel en mission au sein des deux parties reste administré par l'institution d'accueil. Il est par ailleurs, soumis aux règlements concernant l'organisation de travail en vigueur dans cette institution.

#### **ARTICLE 8 : MODALITE DE GESTION DES MOYENS MIS EN CEUVRE**

L'UJLoG et l'UAC :

- conservent la propriété et assurent la gestion des moyens qu'ils mettent à la disposition des programmes ;
- valident les pièces de dépenses relatives à l'exécution des actions conjointes soumises à la signature des deux parties ;
- mettent du personnel spécialisé à la disposition des programmes conjoints ; ils conservent à leur charge sa rémunération ainsi que le coût des voyages des missionnaires ;
- gèrent les crédits provenant de sources extérieures suivant les indications du bailleur de fonds ;
- recherchent les contributions de tiers au financement des dépenses générales du fonctionnement des deux parties

et à celles directement liés à l'exécution des programmes de recherche et/ou de formation.

#### **ARTICLE 9 : DROITS DE PROPRIETE-PUBLICATIONS Propriétés**

Chaque partie demeure propriétaire des techniques, des savoir-faire, des données recueillies et/ou constituées en bases de données, des logiciels qu'elle a développés avant et hors de ce partenariat. En revanche, ceux développés du fait de la collaboration, ainsi que ceux qui le seront éventuellement après la collaboration mais se rapportant à la présente convention, feront l'objet d'une propriété commune des parties dont les conditions resteront à déterminer par un avenant.

##### **Publications**

Tous les travaux réalisés dans le cadre de la présente convention seront co-signés sous le double timbre : **Université Jean Lorougnon Guédé - Université d'Abomey-Calavi.**

#### **ARTICLE 10 : SUIVI DE LA CONVENTION**

L'appréciation des résultats et du bon déroulement de la convention est assurée par un comité de suivi consultatif qui se réunit une fois par an pour faire le point scientifique, humain et financier sur les actions menées en commun et établit des prévisions pour l'année à venir.

#### **ARTICLE 11 : DIFFERENDS ET LITIGES**

- L'Université Jean Lorougnon Guédé et l'Université d'Abomey-Calavi conviennent que tous les différends et litiges nés de l'interprétation de la présente convention devront être soumis à une procédure obligatoire de conciliation.
- Dès que l'une des parties estime qu'il existe un différend, elle doit le notifier, par écrit, à l'autre partie. Les parties s'obligent à rechercher un règlement à l'amiable dans un délai de trois (3) mois, à compter de la date de notification, dans le strict respect des conventions nationales et internationales auxquelles chacune des parties est assujettie.
- Au cas où le différend ou le litige persiste, le règlement à l'amiable est assurée par un comité ad hoc paritaire constitué à cet effet.

#### **ARTICLE 12 : CHAMPS D'APPLICATION, DUREE, REVISION ET RENONCIATION**

Les Unités de Formation et de Recherche, Ecoles, Instituts et Centres de Recherche des deux Universités, sont bénéficiaires du cadre de travail prévu par la présente convention de partenariat qui sera renouvelable par tacite reconduction tous les cinq (05) ans à compter de sa date de signature. Toute modification se fera par voie d'avenant.

Chacune des parties peut à tout moment en demander la révision ; elle peut le dénoncer unilatéralement, sous réserve d'en aviser l'autre partie avec un préavis minimal de 6 mois et de respecter les engagements en cours jusqu'à leur terme.

Le présent accord contient l'agrément des parties signataires. Il n'existe aucune promesse verbale risquant de l'affecter.

Tous les chapitres de cet accord sont à la convenance des deux parties et ne peuvent être considérés séparément pour quelque cas que ce soit.

## 3<sup>ème</sup> Edition de la Journée de l'Excellence à la FLLAC

L'amphithéâtre HOUDEGBE de l'Université d'Abomey-Calavi a abrité, le mercredi 18 décembre 2019, la célébration de la Journée de l'Excellence (JE) de la Faculté des Lettres, Langues, Arts et Communication (FLLAC). Organisée par les autorités de cette faculté, la 3<sup>ème</sup> édition de la JE a été l'occasion d'honorer des enseignants inscrits sur les listes d'aptitude du CAMES en 2019, les meilleurs étudiants de l'année académique 2018-2019 et des enseignants admis à faire valoir leur droit à une pension de retraite.

Serge ATTENOUKON



Le présidium

**M**âîtres-assistants, Maître de Conférences, Professeur titulaire et même les meilleurs étudiants étaient au cœur de la cérémonie de célébration de l'excellence à la FLLAC. Prime au travail bien fait. Ils sont au total seize (16) enseignants dont 09 Maîtres-assistants, 06 Maîtres de Conférences et une Professeure titulaire à arborer des toges et épitoges remises à cette occasion solennelle. L'objectif de cette journée est non seulement de féliciter publiquement les enseignants qui ont réussi à obtenir de nouveaux grades conférés par le CAMES mais aussi de récompenser les meilleurs étudiants de l'année 2018-2019.

À l'entame de la cérémonie le Doyen de la Faculté des Lettres, Langues, Arts et Communication, le Professeur Pascal OKRI TOSSOU a félicité ses collègues et les étudiants qui ont été distingués pour leurs performances et a convié les enseignants à beaucoup de sens de responsabilité, d'exemplarité et de bonne citoyenneté. « ...Ce qui a rendu important cette célébration, cette rencontre majeure, ce sont les ports de toges et d'épitoges à nos collègues évidemment promu à la dernière session du Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur et les félicitations à nos professeurs aînés admis à faire valoir leur droit à une pension de retraite depuis le 1er octobre 2019 », a-t-il poursuivi. Il a exprimé ses sentiments de fierté à l'endroit du Recteur da CRUZ, des professeurs, des étudiants et de tout le personnel administratif de la FLLAC au regard des précieux efforts fournis par les uns

et les autres. Par ailleurs, le Professeur TOSSOU a surtout fait remarquer que cette année une « petite nouveauté » a pris corps dans les encouragements à l'endroit des étudiants à la Faculté des Lettres, Langues, Arts et Communication qui se sont distingués par leurs performances académiques au cours de l'année 2018-2019. Il s'agit de primer les trois premiers des cinq départements de la FLLAC : les Lettres Modernes, la Linguistique, l'Espagnol, l'Allemand et l'Anglais.

Invité à cette cérémonie, le Recteur de l'Université d'Abomey-Calavi, le Professeur Maxime da CRUZ a rappelé la solennité de l'évènement et a insisté sur le sens du travail bien fait. A l'en croire, la seule façon de réussir c'est de travailler. « ...Lorsqu'on est dans un processus d'apprentissage d'une langue, au-delà des enseignements de grammaire, de vocabulaire, etc., il faut pratiquer la langue. C'est de cette façon seulement que vous pouvez avoir un niveau de compétence dans l'expression orale et écrite de cette langue », a-t-il souligné. Par ailleurs, en sa qualité de première autorité universitaire, il a attiré l'attention des nouveaux enseignants inscrits sur les listes d'aptitude du CAMES sur les responsabilités qui s'imposent désormais à eux. « ...Vous avez l'obligation d'encadrer dans de meilleures conditions nos apprenants. Et les encadrer n'est pas une faveur, c'est un devoir. C'est un devoir que nous, enseignants et enseignantes, avons d'encadrer les apprenants. La quête de l'excellence, l'un des paramètres auxquels on mesure cette excellence, c'est la possibilité de noter que ceux et celles qu'on a formés vont plus loin que nous », a-t-il laissé entendre. Il a, pour finir, invité les apprenants à plus de responsabilité au travail. « ... Soyez toujours aptes à respecter les consignes de travail et à orienter vos réflexions et vos actions dans la construction d'un avenir meilleur ».

Des enseignants admis à faire valoir leur droit à une pension de retraite ont reçu des présents et des lettres de félicitations et de remerciements de la part de l'Université pour les efforts consentis.

La cérémonie a été entrecoupées par plusieurs prestations artistiques et théâtrales. Une photo de famille a mis fin à la 3<sup>ème</sup> JE.



Le Recteur de CRUZ portant l'épitoge à une enseignante



Photo de famille

*Republique du Bénin*  
*Ministère de l'Enseignement Supérieur*  
*et de la Recherche Scientifique*

**UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI**  
**CABINET DU RECTEUR**



Abomey-Calavi, le *7 avril 2020*

N° *11470*-2020/UAC/SG/SA *BAF*

## CIRCULAIRE

En exécution des dernières recommandations du Gouvernement relatives à la lutte contre le Corona virus (COVID-19), il est fait obligation à toute personne de porter le cache-nez avant d'accéder à l'Université d'Abomey-Calavi et durant tout le temps qu'elle y passe.

Toutes les autorités et les agents de sécurité sont chargés de la mise en application de la présente mesure.

Le Recteur,



*[Signature]*  
**Professeur Maxime da CRUZ**

## Célébration de la Journée Internationale des droits de la Femme à l'UAC

Le Collectif des Femmes de l'Université d'Abomey-Calavi et du Centre des Œuvres Universitaires et Sociales (CFUC) a célébré de façon anticipée, le vendredi 06 mars 2020 à l'UAC, la Journée Internationale des droits de la Femme (JIF). Des autorités rectorales et ministérielles et des associations de femmes universitaires ont marqué de leur présence cet événement. Plusieurs activités ont meublé cette édition à l'UAC. Il s'agit entre autres d'une communication sur la prévention du cancer du col de l'utérus donnée par le Docteur Freddy GNANGNON et de la sensibilisation faite par le Coach Armand POGNON sur le militantisme féminin qui permet d'accroître l'épanouissement de la gent féminine. La cérémonie d'ouverture a été ponctuée par trois discours essentiellement. D'abord celui de la Présidente du CFUC, Madame Chantal DEGLA, ensuite celui du Recteur de l'UAC, le Professeur Maxime da CRUZ et enfin celui de la Secrétaire Générale Adjointe du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Madame Lidwine GNANSOUNOU GLELE.

Brice HOUMBIE ✍



Le présidium

« Je suis de la génération Egalité : levez-vous pour les droits des femmes », c'est le thème mondialement retenu pour le compte l'édition 2020 de la JIF célébrée le 08 mars de chaque année. Sur le plan national, la thématique, qui a fait objet de réflexion a porté sur le thème : « Ensemble amplifions les stratégies de promotion de l'égalité et de l'équité de genre au Bénin ». Madame la Présidente du CFUC a, dans son allocution de bienvenue et surtout au regard de ces deux repères, reconnu que le chemin est encore long pour atteindre l'égalité et l'équité du genre. Elle affirme à cet effet : « ...nous pouvons facilement être d'avis qu'il reste encore beaucoup à faire en matière de promotion, d'égalité et d'équité du genre. C'est dire que si nous femmes, nous voulons voir amplifier et réaliser les stratégies de promotion de l'égalité et de l'équité,

nous devons nous affirmer, c'est-à-dire montrer que nous-mêmes nous sommes prêtes et œuvrons dans ce sens. Il serait difficile pour les autres de nous accompagner tant que nous-mêmes nous n'avons et ne manifestons pas cette volonté ». Elle croit fermement que l'accompagnement des hommes sera d'une grande utilité pour l'atteinte de cet objectif. Madame Chantal DEGLA a également rappelé le projet cher à son Collectif, l'implantation de la crèche-garderie, qui reste un défi. Elle a aussi saisi l'occasion pour remercier tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, ont appuyé le projet. « ... C'est donc le lieu de rappeler à toute la communauté universitaire ce projet qui, ma foi, on peut le dire, arrive presque à réalisation. Du site octroyé à la mise à disposition de la tente par les autorités rectorales actuelles, nous pouvons nous féliciter d'avoir eu, à nos côtés, des autorités engagées. Il s'agit du Recteur SINSIN, du Recteur da CRUZ et de l'équipe mixte de coordination UAC-MDF du Projet NICHE BEN-238 », a-t-elle souligné. A l'en croire, le pari est presque gagné car, « ...nous n'attendons que l'aboutissement du processus d'autorisation officielle par le ministère concerné pour démarrer effectivement les activités de garde et d'encadrement des petits anges qui nous seront confiés. Au titre des conditions attendues par le ministère, il y a la constitution d'un fonds de garantie qui se chiffre en millions. Le bureau du CFUC a entrepris une tournée de sensibilisation et de demande d'appui financier auprès des chefs d'établissements de l'UAC. Nous saisissons la présente tribune pour les remercier de nous avoir reçues avec enthousiasme et engagement. Nous voudrions, ici une fois de plus, les rassurer que la tenue de leurs promesses donnera raison aux équipes rectorales et aux partenaires Néerlandais de nous avoir soutenues et permettra



Madame Chantal DEGLA, présidente du CFUC



Vue partielle des femmes de l'UAC

de disposer du socle manquant pour que notre édifice tienne debout à jamais », a-t-elle déclaré avant de faire un clin d'œil spécial à la Ministre Eléonore YAYI-LADEKAN qui n'a jamais manqué de porter le Collectif aussi loin qu'elle le peut. Elle a conclu son intervention par un appel pressant à toutes les bonnes volontés, institutionnelles, morales et physiques pour le démarrage effectif des activités de la crèche-garderie de l'UAC.

A sa suite, le Recteur Maxime da CRUZ a dit toute la disponibilité de son équipe pour accompagner les femmes de l'UAC dans la conquête de leurs droits les plus légitimes. Il a conseillé aux femmes de ne pas attendre forcément les hommes pour se prendre en charge. Il a aussi souligné dans sa prise de parole que toutes les femmes méritent respect au regard du rôle essentiel qu'elles jouent dans la société. Il a, pour finir féliciter toutes les femmes qui sont venues rehausser de leur présence

l'événement. Pour lui, c'est la marque de la détermination à lutter pour arracher leurs droits.

Intervenant au nom de Madame Eléonore YAYI-LADEKAN, Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, la Secrétaire Générale Adjointe, Madame Lidwine GNANSOUNOU GLELE a remercié et a félicité toutes les femmes de l'UAC qui ont sacrifié une partie de leur temps à la tradition de la commémoration de la Journée Internationale des droits de la Femme. Elle a particulièrement adressé ses félicitations au Recteur Maxime da CRUZ et au bureau du Collectif des Femmes de l'UAC et du COUS-AC pour leur engagement dans l'organisation de la JIF2020 et pour leur volonté de motiver les femmes. « ...depuis 1977, l'Organisation des Nations-Unies a choisi la date de 08 mars pour célébrer la femme partout dans le monde. Cette journée permet d'assurer un suivi progressif de l'amélioration des conditions de la femme et de mesurer son implication de l'évolution de l'humanité », a-t-elle rappelé. Selon elle, C'est aussi l'occasion pour les femmes de prendre conscience des défis qui restent à relever ainsi que les opportunités qui leur sont offertes pour se réaliser. Elle a, pour finir, regretté la faible implication des femmes dans les sphères de décision malgré les efforts qu'elles fournissent surtout sur le plan intellectuel et en dépit des principes d'égalité et d'équité prônés par nos textes fondamentaux.

Soulignons que la cérémonie a pris fin par une réception offerte par le bureau du Collectif des Femmes de l'UAC et du COUS-AC à toutes les femmes de la universitaire d'Abomey-Calavi.



## J'invite la communauté universitaire d'Abomey-Calavi à observer ces gestes barrières afin d'éviter le

### COVID 19



**Se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon**



**Tousser ou éternuer dans le creux de votre coude**



**Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter dans la poubelle**



**Eviter les poignées de mains et garder le principe de distanciation sociale**



**Porter ses caches nez et garder sur soi ses désinfectants**

**Professeur Maxime da CRUZ, Recteur de l'UAC**

## Un colloque international sur les Mémoires de l'esclavage dans la littérature, les arts et les musées

« Les mémoires de l'esclavage dans la littérature, les arts et les musées », c'est le thème du colloque international dont les travaux ont été officiellement lancés le mercredi 05 février 2020 à l'Amphithéâtre Idriss ITNO DEBY de l'Université d'Abomey-Calavi. Du 05 au 07 février 2020, cet important évènement scientifique qui a duré trois (03) jours, a été co-organisé par la Faculté des Lettres, Langues, Arts et Communication de l'Université d'Abomey Calavi et l'Université Le Mans de la France. Une soixantaine de chercheurs en provenance de 19 pays d'Europe, d'Amérique et d'Afrique y ont participé.



Le présidium

L'objectif principal de ce colloque, fruit de la coopération entre les deux universités, consiste non seulement à revisiter un pan de l'histoire du Bénin (l'esclavage) ; mais surtout à renforcer les connaissances sur l'esclavage (les espaces, les personnages et les faits qui ont ébranlé le monde au cours de ce trafic) ; vulgariser des informations anciennes et des nouvelles sur le phénomène de l'esclavage et à faire une synthèse objective des mémoires vues par les chercheurs de tous les domaines possibles dans deux publications en français et en anglais.

« Lorsqu'on parle de l'esclavage, c'est environ 450 années de train vie qui a déjoué tous les espoirs du continent africain : des millions de morts, des actes de barbaries, de la servitude et de la déshumanisation », c'est ainsi que le maître de cérémonie, le Docteur Charles LIGAN a introduit l'ouverture officielle du colloque pour planter le décor.



Professeur Pascal OKRY TOSSOU, Doyen de la Faculté des Lettres, Langues, Arts et Communication

En effet, la tragédie de l'esclavage a frappé durant des siècles le continent africain et y a laissé des stigmates difficiles à effacer malgré son abolition depuis plus d'un siècle. Cette situation offre donc l'occasion de revenir sur ce sujet ancien qui reste toujours d'actualité. « Les mémoires de l'esclavage dans la littérature, les arts et les musées ». C'est la thématique qui a été débattue de fond en comble sous des prismes variés par des chercheurs, des universitaires et des romanciers.

S'interroger sur les processus mémoriels de l'esclavage au Bénin et d'ailleurs comme le Ghana ou le Sénégal, analyser les représentations de ce trafic douloureux et tragique dans les arts contemporains en l'occurrence la littérature, la photographie, les arts plastiques, les films ainsi que les outils historiographiques qu'ils véhiculent, disséquer les représentations du passage du milieu des esclaves et des esclavagistes sous divers angles, justifient bien ce grand rendez-vous scientifique, a dit le Professeur Rogatien TOSSOU, Directeur du Cabinet du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique dans son intervention.

Plus de 130 propositions de communications sur la question de l'esclavage ont été reçues. « Les organisateurs ont eu le choix difficile de retenir une soixantaine de chercheurs », a confié le Professeur Benaouda LEBDAI de l'Université Le Mans en France, initiateur du colloque, qui durant environ deux ans, a travaillé en étroite collaboration avec les Docteurs Célestin GBAGUIDI, Charles LIGAN et les autres membres du comité sur l'organisation technique du colloque. Selon lui, l'appel à communication a pris en compte l'ensemble des pays concernés par ce phénomène. « Au total, 50 communications

sur l'esclavage ont été animées par une soixantaine de chercheurs qui ont non seulement contribué à irriguer cet événement qui est le champ de la maturation mais aussi et surtout à aplanir les clichés et stéréotypes et à renforcer les élans à l'altérité à travers de petites causeries », a souligné le Professeur Benaouda LEBDAI.

« Nous connaissons tous ce que représente les mémoires de l'esclavage, nous connaissons tous ce que cela peut symboliser dans l'esprit de l'histoire de cette partie du monde, mais nous savons tous que revisiter une partie de l'histoire de l'homme n'est en fait une occasion de remettre la vérité sur les pistes de l'histoire. Et cela est confié à des chercheurs. On peut s'assurer que ni la mauvaise foi, ni l'appréciation injuste, ni le désir de tordre la vérité à l'histoire ne peut avoir droit de cité », a affirmé le Professeur Pascal OKRY TOSSOU, Doyen de la Faculté des Lettres, Langues, Arts et Communication de l'Université d'Abomey-Calavi lors sa prise de parole.

Le Professeur Eliane ELMALEH, Vice-présidente des Relations Internationales et Directrice du Laboratoire de Recherche 3L.AM de l'Université Le Mans en France a saisi l'occasion pour afficher la volonté d'un renforcement de cette coopération entre les deux universités. « ...L'esclavage, le processus mémoriel, les représentations sont des thématiques qui nous sont chères parce qu'elles nous rappellent des valeurs fondamentales, humanistes, universalistes, de solidarité et de partage qui sont au cœur de notre métier d'universitaire. Ainsi, à l'Université Le Mans, nous sommes particulièrement sensibles à notre partenariat avec l'Afrique. Nous avons 96,7% d'étudiants internationaux qui parmi eux, un à deux tiers proviennent de l'Afrique subsaharienne », a indiqué le Professeur ELMALEH.

Saluant la démarche scientifique, le Vice-Recteur Djimon Marcel ZANNOU, représentant le Recteur Maxime da CRUZ empêché, a évoqué quelques pistes que ce colloque pourra permettre d'explorer. Pour lui, il s'agit de construire sur les imaginaires de l'esclavage passionnés par les textes, les images de l'époque coloniale à l'époque postcoloniale ; d'identifier les oublis de l'histoire de l'esclavage en interrogeant les



*Vue partielle des participants*

processus mémoriel officiel et culturel à partir des liens historiques comme celui de la route des esclaves de Ouidah. « ...Cette rencontre scientifique vise à promouvoir une approche comparative des mémoires relatives à l'esclavage à partir du lieu historique de Ouidah sur la côte d'Ouest du Bénin, lieu de la route des esclaves », a signifié le Professeur Djimon Marcel ZANNOU.

Le Professeur Rogatien TOSSOU, représentant Madame la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche scientifique empêchée, a saisi l'occasion pour rappeler quelques points de départ qui sont les véritables routes que les esclaves ont parcourues au Bénin avant de mettre le cap sur Ouidah, dernier point de rassemblement avant leur embarquement.

La conférence inaugurale de ce colloque a été animée par l'écrivain, romancier togolais Kangni ALEM sur le thème : « raconter les esclavages : leçons pour l'histoire et la littérature ».

Les travaux proprement dits ont été réalisés dans la ville historique de Ouidah.

#### **Pourquoi le choix de Ouidah ?**

Retenue pour le déroulement des travaux les 5, 6 et 7 février 2020, Ouidah est une ville historique qui garde encore intacts les sites historiques et les vestiges de ce hideux commerce triangulaire. Visiter ces sites, c'est revivre le processus mémoriel et le parcours des esclaves sur la fameuse « Route des esclaves » jusqu' à l'océan où ils sont embarqués pour un voyage sans retour.

Pour la circonstance, Madame Célestine ADJANOHOUN, Maire de Ouidah, très honorée du choix porté sur sa Commune, avait à ses côtés, le Maire de la Commune d'Abomey-Calavi, Monsieur Georges BADA. Tous deux ont pris part à la cérémonie d'ouverture officielle du Colloque.

Notons que les participants à ce colloque proviennent de 19 pays : Afrique (Bénin, Ghana, Sénégal, Mali, Niger, Cameroun, Côte-d'Ivoire, Congo, Gabon, Togo, Afrique du Sud, Algérie) ; Europe (France métropolitaine et d'Outre-Mer, Martinique, Guyane, Grande Bretagne, Allemagne, Pologne, Belgique, Suisse), Etats-Unis d'Amérique, Canada, Mexique et Qatar.



*Vue partielle des participants*

# Editorial

Pr Maxime da CRUZ

## Let's come together to fight against COVID-19 at the UAC

Dear members of the community of the University of Abomey-Calavi, it seems important to me in this issue of our monthly information magazine, to remind us of all the measures I have taken to prevent and combat the coronavirus, which has spread throughout the world in less than three months.

The very first measure taken was made public through a communiqué dated March 9, 2020. It expressly stated: "In the current context of the spread of the coronavirus (COVID-19) and in order to protect the academic

community and the Beninese people as a whole from possible risks of contamination, teachers, researchers and members of the staff of the University of Abomey-Calavi who have plans to travel to one of the countries on the COVID-19 map, as updated daily by the global authorized bodies, are invited to postpone or defer these trips until further notice".

On March 18, 2020, I issued a memorandum to ban any event gathering more than 50 people on the campuses of the University of Abomey-Calavi until further notice. Reference is made here to the organization of scientific workshops, seminars, thesis defenses, various ceremonies of launching, etc... Generally, on the occasion of these events, the University of Abomey-Calavi welcomes both national and foreign partners. This memorandum is based on the minutes of the Extraordinary Ministerial Council of March 14, 2020, which already prescribes the observance of various measures to prevent the spread of COVID-19.

Still in the context of taking preventive measures against the spread of the coronavirus, I asked, by a letter dated March 19, 2020, all Heads of establishments and Directors of doctoral schools to report to me, by Wednesday March 25, 2020 at the latest, on the situation of all staff (academic and administrative) under their supervision currently abroad and, to ensure that those concerned scrupulously respect the instructions for systematic self-isolation on their return.

Concerned with the good health of the university community, I also took another memorandum dated March 19, 2020 to the attention of all those involved in the sale of food to hammer out the preventive measures recommended by our country's health authorities against the spread of the COVID-19 pandemic. Thus, I demanded from all actors in the sale of food on the various campuses of the University of Abomey-Calavi, the mandatory wearing of protective masks, regular hand washing with detergents or disinfectants and strict compliance with good hygiene practices and good manufacturing practices usual.

These diligences aimed at preserving our community from possible contamination. Arrangements are already in place for the installation of hand washing facilities on the various campuses. It is good to see that no member of our community has been contaminated so far. Once again, I urge you to strictly observe the barrier gestures in order to avoid COVID-19.

**Together, we will win the battle against COVID-19.**



**Directrice de Publication**  
M<sup>me</sup> Prisca GOGAN

**Rédacteur en chef**  
Dr Serge Armel ATTENOUKON (MC)

**Personnes ressources**  
Dr Moufoutaou ADJERAN (MC)  
Pr Pascal OKRI TOSSOU  
Pr Laure C. ZANOU CAPO-CHICHI

Dr Marcellin HOUNZANGBE  
Dr Zakiath BONOU-GBO  
Dr Etotépé SOGBOHOSSOU (MC)  
Dr Cynthia M. ATINDEHOU

**Photo**  
Brice F. HOUMBIE

**Infographie**  
Denis S. HOUNGNIMON

[uacinfo.uac@uac.bj](mailto:uacinfo.uac@uac.bj)

Dépôt légal n°6090, 2<sup>ème</sup> trimestre 2012  
Bibliothèque Nationale / ISSN 1840-6998

## Equipe Rectorale

### RECTEUR

Pr Maxime da CRUZ

### 1<sup>er</sup> VICE-RECTEUR

Pr Djimon Marcel ZANNOU

### 2<sup>e</sup> VICE-RECTEUR

Pr Félicien AVLESSI

### 3<sup>e</sup> VICE-RECTEUR P.I

Pr Félicien AVLESSI

### SECRETÉAIRE GÉNÉRALE

M<sup>me</sup> Prisca GOGAN

### AGENT COMPTABLE

M. Oscar C. KEKEREGUE

**UAC INFO**

[uacinfo.uac@uac.bj](mailto:uacinfo.uac@uac.bj)

Impression : COPEF

Retrouvez votre bulletin  
UAC-INFO sur le site web  
de l'UAC : [www.uac.bj](http://www.uac.bj)



### Liste des différents Recteurs de l'UAC

N° d'ordre	Nom et Prénoms	Période
UNIVERSITE DU DAHOMEY		
1 <sup>er</sup>	Edouard ADJANOHOUN	1970-1975
UNIVERSITE NATIONALE DU BENIN		
1 <sup>er</sup>	Edouard ADJANOHOUN	1970-1975
2 <sup>e</sup>	Vincent DAN	1975-1977
3 <sup>e</sup>	Nathanaël MENSAH	1977-1981
4 <sup>e</sup>	Jean PLIYA	1981-1983
5 <sup>e</sup>	Karim L. DRAMANE	1983-1985
6 <sup>e</sup>	Souleymane K. BASSABI	1985-1990
7 <sup>e</sup>	Jean-Pierre EZIN	1990-1992
8 <sup>e</sup>	Lucien Gb. A. CHEDE	1992-1994
9 <sup>e</sup>	Jean Gratien ZANOUVI	1994-1996
10 <sup>e</sup>	Kémoko Osseni BAGNAN	1996-2001
UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI		
11 <sup>e</sup>	Issifou TAKPARA	2001-2003
12 <sup>e</sup>	Salifou ALIDOU	2003-2006
13 <sup>e</sup>	Norbert Cossi AWANOU	2006-2011 (Elu)
14 <sup>e</sup>	Brice A. SINSIN	2011-2014 (Elu) 2014-2017 (Elu)
15 <sup>e</sup>	Maxime da CRUZ	2017-2020 (Elu)